

**ATTESTATION D'ACCREDITATION
ACCREDITATION CERTIFICATE**

N° 1-6229 rév. 0

Le Comité Français d'Accréditation (Cofrac) atteste que :
The French Committee for Accreditation (Cofrac) certifies that :

DIAG-DECHETS
N° SIREN : 790459317Satisfait aux exigences de la norme
Fulfills the requirements of the standard

NF EN ISO/CEI 17025 : 2005

et aux règles d'application du Cofrac pour les activités d'analyses/essais/étalonnages en :
and Cofrac rules of application for the activities of testing/calibration in :**ENVIRONNEMENT / AMIANTE**
ENVIRONNEMENT / ASBESTOS

réalisées par / performed by :

Diag-Déchets
16 Chemin des Amouries
31450 BELBERAUDet précisément décrites dans l'annexe technique jointe
and precisely described in the attached technical appendix

L'accréditation suivant la norme internationale homologuée NF EN ISO/CEI 17025 : 2005 est la preuve de la compétence technique du laboratoire dans un domaine d'activités clairement défini et du bon fonctionnement dans ce laboratoire d'un système de management de la qualité adapté (cf. communiqué conjoint ISO/ILAC/IAF de janvier 2009)

Accreditation in accordance with the recognised international standard ISO/IEC 17025 : 2005 demonstrates technical competence for a defined scope and the operation of a laboratory quality management system (re. Joint IAF/ILAC/ISO Communiqué dated January 2009).

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation, pour les activités objets de la présente attestation.
Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.

Date de prise d'effet / granting date : **21/12/2016**Date de fin de validité / expiry date : **30/11/2020**

Pour le Directeur Général et par délégation
On behalf of the General Director

Le Responsable du Pôle Bâtiment-Electricité,
The Pole Manager


Nicolas BARRAT

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de l'annexe technique.
This certificate is only valid if associated with the technical appendix.

L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site Internet du Cofrac (www.cofrac.fr).
The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website (www.cofrac.fr).

Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac.
The Cofrac's liability applies only to the french text.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hilliard - 75012 PARIS
Tel. : 33 (0)1 44 68 82 20 - Fax : 33 (0)1 44 68 82 21 - Site : 397 879 487 00031

www.cofrac.fr

ANNEXE TECHNIQUE
à l'attestation N° 1-6229 rév. 0

L'accréditation concerne les prestations réalisées par :

Diag-Déchets
16 Chemin des Amourriés
31450 BELBERAUD

Dans son unité :

- Laboratoire Diag-Déchets de Belberaud

Elle porte sur : voir pages suivantes

Unité technique: Laboratoire Diag-Déchets de Belberaud

L'accréditation porte sur :

ENVIRONNEMENT / AMIANTE / Echantillonnage – Prélèvement <i>Mesures d'empoussièrement en fibres d'amiante dans les immeubles bâtis (LAB REF 26)</i>			
OBJET	CARACTERISTIQUE	PRINCIPE DE LA METHODE	REFERENCE DE LA METHODE
Air intérieur	Etablissement de la stratégie de prélèvement pour la détermination de la concentration en fibres d'amiante	Définition de l'objectif de mesure Choix des emplacements de prélèvement Détermination de la durée totale de prélèvement et du nombre de prélèvements Sélection de la méthode de simulation à mettre en œuvre	NF EN ISO 16000-7 GA X 46-033
Air intérieur	Prélèvement en vue de la détermination de la concentration en fibres d'amiante	Prélèvement statique par pompage sur membrane filtrante	NF X 43-050

ENVIRONNEMENT / AMIANTE / Echantillonnage – Prélèvement <i>Mesurages des niveaux d'empoussièrement de fibres d'amiante au poste de travail (LAB REF 28)</i>			
OBJET	CARACTERISTIQUE	PRINCIPE DE LA METHODE	REFERENCE DE LA METHODE
Air des lieux de travail	Etablissement de la stratégie d'échantillonnage pour la détermination de la concentration en fibres d'amiante	Définition de l'objectif de mesure Choix des emplacements de prélèvement en fonction du type d'activité Détermination de la durée de prélèvement et du nombre de prélèvements	NF EN ISO 16000-7 GA X46-033 XP X 43-289
Air des lieux de travail	Prélèvement en vue de la détermination de la concentration en fibres d'amiante	Prélèvement individuel ou statique par pompage sur membrane filtrante	XP X 43-289

ENVIRONNEMENT / AMIANTE / Echantillonnage - Prélèvement <i>Essais concernant la recherche d'amiante dans l'air (HP ENV)</i> <i>Détermination de la concentration en fibres d'amiante dans l'air ambiant</i>			
OBJET	CARACTERISTIQUE	PRINCIPE DE LA METHODE	REFERENCE DE LA METHODE
Air ambiant	Etablissement de la stratégie de prélèvement pour la détermination de la concentration en fibres d'amiante	Définition de l'objectif de mesure (en relation avec la nature des sources) Choix des emplacements de prélèvement Détermination de la période et de la durée de prélèvement Détermination du nombre de prélèvements	NF EN ISO 16000-7 GA X46-033
Air ambiant	Prélèvement en vue de la détermination de la concentration en fibres d'amiante	Prélèvement statique par pompage sur membrane filtrante	NF X 43-050

Date de prise d'effet : 21/12/2016 Date de fin de validité : 30/11/2020

Le Responsable d'Accréditation Pilote
The Pilot Accreditation Manager


Stéphanie RISS

Cette annexe technique peut faire l'objet de modifications de la part du Cofrac et dans cette hypothèse, la nouvelle annexe technique annule et remplace toute annexe technique précédemment émise.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillariet - 75012 PARIS
Tél : 33 (0)1 44 68 82 20 - Fax : 33 (0)1 44 68 82 21 Site : 397 879 487 00031 www.cofrac.fr

BUREAU VERITAS
Certification



Certificat
Attribué à

Monsieur Eric SOULET

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271-1 du Code de la Construction et de l'habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité.

DOMAINES TECHNIQUES

Références des arrêtés	Date de Certification originale	Validité du certificat
Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérant sur les chantiers de rénovation et de travaux intérieurs dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification	01/03/2013	28/02/2018
Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérant sur les chantiers de rénovation et de travaux intérieurs dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification	26/05/2017	26/05/2022



Date : 26/05/2017

Numéro de certificat : 2592394

Jacques MATILSON - Directeur Général

* Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillances réalisées, ce certificat est valable jusqu'au : voir ci-dessus
Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme.
Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez aller sur www.bureauveritas.fr/certification

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
60, avenue du Général de Gaulle - Immeuble La Guillouaie, 92096 Paris La Défense



CERTIFICATION
DE PERSONNES
N° 44-00031
Date de création
1990
100 rue de la République
92096 Paris La Défense



BUREAU VERITAS
Certification
Certificat
Attribué à
Monsieur Eric SOULET

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des articles relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271-1 du Code de la Construction et de l'habitation et relatifs aux critères de compétences des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité.

DOMAINES TECHNIQUES

Références des arrêtés	Date de Certification originale	Validité du certificat
Arrêté du 25 juillet 2016 relatif aux critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles habités, et les critères d'accréditation des organismes de certification	01/03/2016	26/02/2023

Date : 05/02/2018
Numéro de certificat : 8088368
Jacques MATILLON - Directeur Général

* Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillances réalisées, ce certificat est valable jusqu'au : voir ci-dessus.

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme.
Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez aller sur www.bureauveritas.com/certification
Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
60, avenue du Général de Gaulle - Immeuble Le Galmarini - 92040 Paris La Défense



ATTESTATION DE COMPETENCE AMIANTE

Je soussignée, Jean-Louis VIDAL, Directeur de T.R.J (OPTIMIZE Formation) atteste que

SOULET ERIC

Nature de la formation suivie	Formation de recyclage
Durée de la formation	2 jours
Date	19-20 octobre 2017
Nature des activités définies à l'annexe 2 pour lesquelles le stagiaire a été formé	R 4412-139 du code du travail
Catégorie de personnel pour laquelle le stagiaire a été formé	Personnel d'Encadrement Technique et Opérateur
Références des référentiels de la formation dispensée	Arrêté du 23 février 2012
Période de validité pour laquelle l'attestation de compétence est délivrée	3 ans

A participé à la formation et a satisfait au test d'évaluation des compétences.

Objets

Elle a pour objectif de s'assurer que le travailleur a assimilé les enseignements de la formation préalable, notamment au regard du retour d'expérience issu de sa première période d'exercice professionnel dans le domaine de l'amiante, et de renforcer les aspects de prévention liés aux risques liés à l'amiante :

- connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empostement induits ;
- connaître les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source et/ou être capable de faire appliquer et/ou d'appliquer les principes de ventilation et de captage des poussières à la source ;
- sur la base des résultats de l'évaluation des risques, être capable d'établir un mode opératoire, s'intégrant, selon les cas, dans un plan de prévention ou un PPS/RS et/ou de le faire appliquer et/ou d'appliquer ;
- être capable de définir et/ou de faire appliquer et/ou d'appliquer les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante
- connaître les spécificités relatives au port des équipements de protection respiratoire.

Fait à Toulouse le 20 octobre 2017

Le Formateur
Christian ADENIS

Le Directeur
Jean Louis VIDAL

TRJ - BP 95013 - 31032 Toulouse Cedex 5
Code NAF : 8559B
Organisme de formation n° 73 31 04813 31
Siret : 433 077 310 000 12
Tél. : 05 61 24 91 47
E-mail : optimize@optimize.fr